



Conseil national des politiques de lutte  
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

# Suivi du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale Année 2016

## Groupe de travail C

**Emploi, Travail,  
Formation professionnelle,  
Inclusion bancaire,  
Lutte contre le surendettement**

# Groupe de travail C

## Emploi, travail, formation professionnelle, inclusion bancaire, lutte contre le surendettement

### Rappel de la feuille de route 2015-2017

#### Emploi insertion

**Action 25 :** Développer l'accompagnement global afin de lever les freins à l'emploi des publics les plus fragiles.

**Action 26 :** Mise en place du droit réel à une formation qualifiante gratuite pour les demandeurs d'emploi.

**Action 27 :** Étendre la Garantie jeunes à de nouveaux territoires.

**Action 28 :** Conforter les dispositifs d'insertion par l'activité économique au service des parcours d'insertion.

**Action 29 :** Mettre en œuvre un plan de développement des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

**Action 30 :** Mettre en place une prestation de suivi dans l'emploi pour accompagner l'employeur et le nouveau salarié jusqu'à la fin de la période d'essai.

**Action 31 :** Améliorer la qualité des contrats aidés en développant des « situations de travail apprenantes

# Groupe de travail B

## Accès aux droits, aux biens essentiels, minimas sociaux

### Inclusion bancaire et lutte contre le surendettement

**Action 15 :** Mettre en place progressivement les points conseil budget en commençant par une expérimentation dans trois régions dès 2015.

**Action 16 :** En fonction des résultats du groupe de travail sur le registre national des crédits aux particuliers, améliorer le fichier négatif existant ou mettre en place une nouvelle forme de registre national de crédits aux particuliers.

**Action 17 :** Développer les compétences financières et budgétaires tout au long de la vie.

# Emploi insertion

**Action 25** : Développer l'accompagnement global afin de lever les freins à l'emploi des publics les plus fragiles



## **Action 25 : Développer l'accompagnement global afin de lever les freins à l'emploi des publics les plus fragiles**

### **Contribution CNLE 2016**

- Attente de l'évaluation de la mesure prévue fin 2016.

### **Mise en œuvre 2016**

- Fin septembre 2016, 97 départements sont engagés au service de l'accompagnement global, 918 conseillers Pôle emploi sont intégralement dédiés au dispositif dont 70 000 demandeurs emploi ont bénéficié depuis son lancement en 2014

**A noter** la mise en œuvre de l'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée (loi du 1er mars 2016) à travers la création d'emplois socialement utiles.

**Le CNLE est membre du CA et du bureau de l'association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée.**

# Emploi insertion

**Action 26** : Mise en place du droit réel à une formation qualifiante gratuite pour les demandeurs d'emploi.



**Action 26** : Mise en place du droit réel à une formation qualifiante gratuite pour les demandeurs d'emploi.

### **Contribution CNLE 2016**

- Attention particulière au plan 500000 formations

### **Mise en œuvre 2016**

- **Mise en œuvre 2016 concernant le CPF:**
  - Au 25 septembre 2016, 210 991 demandeurs d'emploi avaient pu bénéficier d'une entrée en formation éligible au CPF, pas eu en 2016 d'accord-cadre signé avec l'ARF, mais la déclinaison de conventions FPSPP avec chaque conseil régional qui le souhaitait, ces formations correspondent aux besoins de l'économie définis à un niveau national ou régional.
- Mise en place d'un plan 500 000 formations supplémentaires plan qui vise concrètement à doubler le nombre de formations au bénéfice des personnes en recherche d'emploi. Il doit en particulier permettre la réalisation de 300 000 actions de formation pour les personnes en recherche d'emploi sans qualification et / ou de longue durée. Il doit aussi répondre aux besoins en compétences des entreprises

# Emploi insertion

**Action 27 : Étendre la Garantie jeunes à de nouveaux territoires.**



## Action 27 : Étendre la Garantie jeunes à de nouveaux territoires.

### Contribution CNLE 2016

- Attente des résultats de l'évaluation

### Mise en œuvre 2016

- Au 30 septembre 2016, 79 011 jeunes sont entrés en Garantie jeunes depuis le lancement de l'expérimentation, dont 36 107 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. 53 572 étaient en cours d'accompagnement à cette même date.
- 19 départements et 85 missions locales ont rejoint l'expérimentation Garantie jeunes en deux vagues successives :
  - 8 départements et 35 missions locales depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016
  - 11 départements et 50 missions locales depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016

# Emploi insertion

**Action 28** : Conforter les dispositifs d'insertion par l'activité économique au service des parcours d'insertion.



**Action 28** : Conforter les dispositifs d'insertion par l'activité économique au service des parcours d'insertion.

### **Contribution CNLE 2016**

- Les réajustements doivent permettre un accès large à la formation professionnelle aux salariés de l'IAE,

### **Mise en œuvre 2016**

- L'accord cadre national entre l'Etat, Pôle Emploi et les réseaux nationaux de l'insertion par l'activité économique (IAE) signé en septembre 2015 est en cours de déclinaison dans les régions. Une feuille de route nationale 2016/2017 sera prochainement diffusée aux services déconcentrés précisant les axes marquants : lancement en juin 2016 du baromètre annuel, développement de l'accès à la formation professionnelle des salariés de l'IAE et aux prestations Pôle emploi, articulation entre les CTA et les CDIAE, l'égalité Hommes/Femmes, le travail sur les bonnes pratiques.

# Emploi insertion

**Action 29** : Mettre en œuvre un plan de développement des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).



**Action 29** : Mettre en œuvre un plan de développement des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).



### Mise en œuvre 2016

- Les mesures réglementaires ont été publiées le 17 août 2015 (décret n°2015-998 et arrêtés) et sont entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Une instruction DGEFP 2016/214 du 29 juin 2016 est parue

Les orientations de l'instruction DGEFP du 26 juin 2016 visent à :

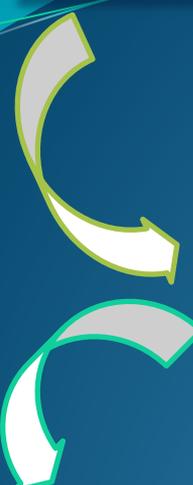
- encourager une approche transversale au sein des DIRECCTE (Pôle 3<sup>E</sup>) de façon à mieux inscrire le dispositif dans le cadre des politiques de l'emploi et de soutien au développement économique des territoires (soutien RH aux entreprises, aides à l'embauche, politique contractuelle avec les branches, accompagnement des personnes),
- mieux articuler les interventions des acteurs du SPE et de l'insertion (PE, ML, Cap Emploi, PLIE), des OPCA, des collectivités territoriales ;
- rendre visible et valoriser l'action des GEIQ.

# Emploi insertion

**Action 30** : Mettre en place une prestation de suivi dans l'emploi pour accompagner l'employeur et le nouveau salarié jusqu'à la fin de la période d'essai.



**Action 30** : Mettre en place une prestation de suivi dans l'emploi pour accompagner l'employeur et le nouveau salarié jusqu'à la fin de la période d'essai.



### **Contribution CNLE 2016**

- Il s'agit d'une expérimentation susceptible d'être généralisée

### **Mise en œuvre 2016**

- Le déploiement de l'expérimentation a pris du temps, notamment pour mettre en place les outils nécessaires ;
- Au 16 septembre 2016, 579 prestations sont mises en œuvre ;
- Il a été convenu de prolonger la phase pilote de l'expérimentation jusqu'à fin 2017 en ouvrant l'accès de la prestation à tous les contrats à durée déterminée, qu'elle qu'en soit la durée,

# Emploi insertion

**Action 31** : Améliorer la qualité des contrats aidés en développant des « situations de travail apprenantes ».



## **Action 31** : Améliorer la qualité des contrats aidés en développant des « situations de travail apprenantes »

### **Contribution CNLE 2016**

- Expérimentation dont le CNLE attend l'évaluation de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact)

### **Mise en œuvre 2016**

- Au 01/06/2016, environ 150 contrats ont été signés dans les 8 régions (secteur sanitaire et social, collectivités, secteur industriel, chambre de commerce, entreprises adaptées, etc.) ;
- L'expérimentation s'inscrit dans un temps long et porte essentiellement sur l'évolution du service public de l'emploi ;
- L'analyse de l'ANACT et de la DGEFP menée en 2016 pourra se traduire début 2017 par des recommandations ou des évolutions des circulaires à destination du service public de l'emploi, pour améliorer le pilotage des contrats aidés.